



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

experts

Question écrite n° 113089

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les préoccupations des médecins experts relatives à leur rémunération. Ceux-ci réalisent en tant que médecins agréés les examens médicaux et expertises nécessaires à l'avis des comités médicaux et commissions de réforme des fonctions publiques d'État. Les examens sont réalisés dans des conditions d'éthique et de déontologie appréciées. La grille de leurs honoraires prise pour base de rémunération serait définie à partir de l'arrêté du 28 août 1998 et sous-évaluée. Dès lors, un grand nombre de ces praticiens revendiquent une revalorisation de leur rémunération. Aussi, il souhaiterait connaître la position du gouvernement sur le sujet et ses intentions.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113089

Rubrique : Professions judiciaires et juridiques

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12914